

**Rapport du Président**

Séance Publique du  
vendredi 18 mars 2016

1<sup>ère</sup> **Commission**  
N° CG-2016-2-1-4

**Service instructeur**  
Direction des finances

**Service consulté**

**DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016**

Résumé : Le budget 2016 des Départements s'inscrit dans un contexte économique dégradé avec l'accroissement des dépenses d'action sociale, en particulier du rSa, la baisse sans précédent des dotations de l'Etat au titre de la participation des collectivités à la réduction du déficit national, la faible autonomie fiscale qui leur est reconnue, l'évolution aléatoire de leurs recettes (CVAE, DMTO...) et la chute de leur niveau d'autofinancement qui se traduit, in fine, par une contraction de leur capacité à investir dans les territoires.

Le Département du Haut-Rhin n'échappe pas à ces difficultés financières. Ainsi, la préparation du budget primitif 2016 a consisté à franchir un mur budgétaire de près de 30 M€, comprenant la ponction de la DGF pour 16,5 M€, le financement de la hausse du rSa évaluée initialement à plus de 9 M€ et l'augmentation quasi automatique de certaines charges courantes (reconduction des budgets des établissements sociaux, évolution liée au Glissement Vieillesse Technicité - GVT -, etc...) estimée à 4,3 M€.

Ces prévisions obligent la collectivité à poursuivre ses efforts de gestion. Ils concernent tous les aspects du fonctionnement des services, la suppression des doublons (fusion des ADT, des agences économiques), la rationalisation des moyens mis à disposition des agents, la maîtrise de la masse salariale.

Dans le même sens, le Département tend à encourager et accélérer le retour à l'emploi à travers un dispositif volontariste : le conditionnement du versement du rSa à une activité bénévole. Parallèlement, le Département a souhaité intensifier les contrôles anti-fraude, au titre du juste droit.

Un effort a également été demandé aux partenaires dont les budgets alloués au titre de chaque politique ont été examinés ligne par ligne. Leur maintien ou leur baisse a été décidé au cas par cas en tenant compte de critères multiples, dont notamment la situation financière et la nature de la compétence, propre ou partagée.

De manière plus générale, un effort est demandé aux Haut-Rhinois à travers l'augmentation de 0,7 point du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui passera de 12,47 % à 13,17 % et qui restera, malgré cette

revalorisation, le taux le plus bas des Départements de la Grande Région Est (nonobstant la situation de la Moselle dont la décision en matière de taux n'est pas encore connue).

Ce mur budgétaire n'a ainsi pu être franchi par le Département qu'au prix d'une adaptation de son organisation, d'une réorientation de ses politiques, d'une recherche permanente d'économies de gestion, mais aussi grâce aux efforts demandés aux partenaires et à la population haut-rhinoise.

Cet effort collectif constitue pour le Département un passage obligé, lui permettant de continuer à assurer ses missions essentielles, à demeurer le garant de la proximité et des solidarités ; la collectivité mobilisera ainsi, dans ce cadre, un budget de 377 M€ en 2016, dont 79,04 M€ pour les politiques d'aide en faveur des aînés, 98,69 M€ pour les personnes en situation de handicap, 81,97 M€ au titre de la protection de l'enfance et 107,36 M€ en faveur de l'insertion.

Ces efforts permettront également au Département de poursuivre une politique volontariste en matière d'animation et d'aménagement du territoire en préservant de bons niveaux d'investissement, pour la qualité de vie et le développement futur, mais aussi pour soutenir le secteur économique et donc l'emploi.

En 2016, les priorités politiques en matière d'investissement seront axées sur l'entretien des collèges, des routes, des infrastructures, en privilégiant les aspects de sécurité et les opérations sobres tant financièrement que d'un point de vue environnemental. Le Département poursuivra également son soutien aux grands projets d'avenir, tels le déploiement du Très Haut Débit en Alsace à hauteur de 3,5 M€ ou des opérations d'aménagement stratégique en termes d'emplois, à l'instar de la desserte du Technoport à Saint-Louis. Par ailleurs, tous les engagements pris dans le cadre des Contrats de Territoires de Vie actuels seront tenus jusqu'en 2017.

Le budget consacré à l'investissement opérationnel en 2016 s'élèvera ainsi à 81,6 M€, dont 40,5 M€ en aides indirectes en faveur des tiers (communes, intercommunalités, associations, syndicats mixtes, établissements publics...).

Globalement, le projet de budget primitif 2016 du Département du Haut-Rhin s'élève à un montant de 874,412 M€.

Le débat sur les orientations budgétaires 2016 nous a permis de mesurer les difficultés qui pèsent sur les finances des Départements, touchés par la baisse sans précédent des dotations d'Etat et par l'augmentation continue des dépenses du rSa.

Pour autant, le Département du Haut-Rhin est déterminé à intensifier toujours plus les efforts de gestion, à faire évoluer son organisation et à réorienter ses politiques. Mais ces adaptations devront nécessairement s'accompagner d'efforts de la part des partenaires et de la population, pour partie, et de manière très modérée à travers une évolution du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Cet effort collectif constitue pour le Département un passage obligé, lui permettant de continuer à assurer ses missions essentielles, à demeurer le garant de la proximité, des solidarités, et à poursuivre une politique volontariste en matière d'animation et d'aménagement du territoire. La préservation d'un bon volume d'investissement permet en effet de maintenir le niveau de qualité de vie et de soutenir le secteur économique et donc l'emploi.

## **I/ Un niveau de recettes insuffisant**

Le Département perçoit des recettes fiscales et dotations de l'Etat sur lesquelles il n'a strictement aucune maîtrise, c'est-à-dire aucun pouvoir de taux. Ces recettes évolueraient à peine de 1 % en 2016, soit 6 M€ de produits supplémentaires alors que le seul budget alloué au rSa, à titre de comparaison, a augmenté de 8,4 M€ en 2013, 9,2 M€ en 2014 et 5,9 M€ en 2015, étant entendu que cette hausse très relative est à mettre en balance avec les 14 M€ de participation du Département à la résorption du déficit national, somme inscrite désormais dans les lignes de dépenses.

### **1/ L'évolution défavorable du panier fiscal de 2009 à nos jours**

Jusqu'en 2009, le Département percevait les trois taxes sur les ménages - taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB) - ainsi que la taxe professionnelle (TP). Le produit global de ces contributions directes a augmenté de 12,2 % de 2006 à 2009, soit un montant de 280,2 M€ cette dernière année, tout en affichant des taux inférieurs à ceux de la moyenne nationale.

En 2010, la taxe professionnelle est supprimée, les collectivités bénéficient d'une compensation relais (équivalente au produit 2009 de la TP) et conservent encore une année la fiscalité ménage.

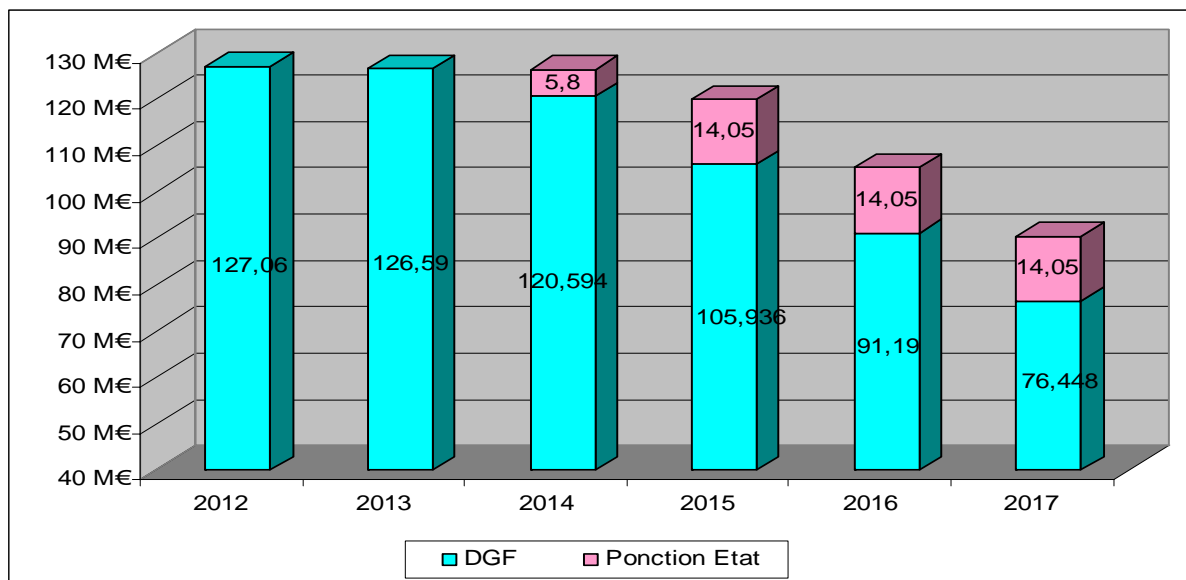
En 2011, la réforme de la fiscalité locale remplace la TP par plusieurs ressources nouvelles, en premier lieu desquelles, la Contribution Economique Territoriale (CET), constituée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Elle crée un nouvel impôt pour les entreprises de réseaux (IFER) et procède, par ailleurs, à une redistribution des taxes directes locales entre les différentes catégories de collectivités. Elle transfère également aux départements connaissant une perte de plus de 10 % de ressources, une part de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA). Enfin, elle instaure une nouvelle Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et un Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), dont l'objectif est d'assurer la neutralité et l'équilibre de la réforme.

Ainsi, si le Département bénéficie encore d'une autonomie financière, force est de constater qu'il ne dispose plus de l'autonomie fiscale puisque des impôts directs ont été remplacés par des compensations et autres dotations de l'Etat bien moins dynamiques et sur lesquelles le Département ne dispose plus d'aucun pouvoir de taux, c'est-à-dire d'aucun levier financier.

En outre, en 2017, la loi de finances pour 2016 a prévu de transférer 25 % du taux de CVAE des Départements, initialement fixé à 48,5 %, vers les Régions au titre de la compensation des transferts de compétences issus de la loi NOTRe, soit plus de la moitié du produit fiscal attendu. Si ce mécanisme est assorti d'une compensation de la Région en cas d'un produit de CVAE transféré qui serait supérieur au transfert des charges, la loi de finances a prévu une dotation d'équilibre au bénéfice des Départements concernés, dotation dont le montant est gelé dans le temps. Or, la CVAE a connu en 2015 dans notre Département une dynamique de 2,5 %. Ce mécanisme aura ainsi pour effet de renforcer l'atonie de nos recettes dans un contexte de progression dynamique des charges.

## 2/ Des dotations d'Etat en chute libre

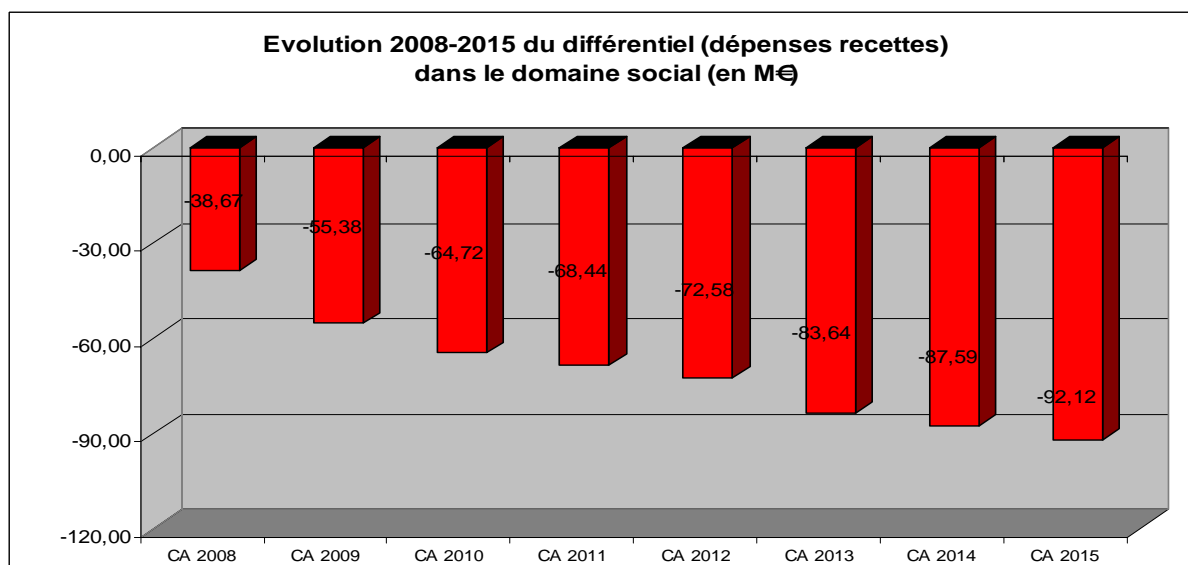
La participation globale des Départements à la résorption du déficit national s'élèvera à 1,148 Md€ au titre de l'exercice 2016, soit une charge de 14,042 M€ pour notre collectivité. A noter que d'un point de vue comptable, cette participation ne se traduira plus par une ponction opérée sur la DGF, mais par l'inscription d'une dépense de fonctionnement nouvelle de même montant.



## 3/ Des recettes sociales insuffisantes par rapport aux dépenses obligatoires

En 2015, les dépenses des 3 allocations individuelles de solidarité (AIS), à savoir le rSa, l'APA et la PCH se sont élevées à 168 M€, en augmentation de plus de 3,29 %, alors que les recettes correspondantes, d'un montant de 75,88 M€, n'ont progressé que de 1,1 %, soit un manque à gagner pour le Département de 92,12 M€ en 2015, dont 47,88 M€ pour le seul rSa.

En 2016, vu les contraintes financières liées à la baisse des dotations, le Département ne souhaite plus compenser davantage la carence de l'Etat en matière de financement des AIS et décide de fixer l'inscription budgétaire relative au rSa à hauteur des versements effectifs 2014, soit un montant de 90,28 M€.



#### **4/ Recettes d'investissement : les dotations de l'Etat en baisse**

La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC), versée au Département par l'État, est gelée en valeur depuis 2008, soit un montant de 3,9 M€ par an. À titre de comparaison, depuis lors et jusqu'en 2015 inclus, le volume d'investissement réalisé par le Département dans les collèges haut-rhinois s'est élevé à un volume global de 152,6 M€. En 2016, c'est encore un montant de 9,26 M€ qui sera consacré à l'amélioration des conditions de travail et de réussite de nos collégiens.

#### **II/ Des choix responsables**

Afin de faire face à l'atonie des recettes, à sa participation au redressement du déficit national et à la hausse continue des dépenses d'aide sociale, le Département n'a d'autres choix que de réaliser des économies de gestion en interne et de solliciter, dans le même temps, un effort de ses partenaires ainsi que des Haut-Rhinois.

##### **1/ Des efforts sans précédent**

Des efforts de gestion sans précédent ont été réalisés au sein de l'administration départementale, concernant tous les aspects du fonctionnement, à commencer par les dépenses de personnel qui sont en baisse, hors prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Ainsi les moyens consacrés aux Ressources Humaines en 2016 devraient diminuer sous l'effet des redéploiements progressifs de personnels qui vont être consécutifs à la redéfinition du périmètre de nos interventions et à la réorganisation simultanée des services. À titre d'illustration, l'effectif moyen rémunéré de notre administration est en baisse de 23,35 Équivalents Temps Plein (ETP) depuis le 1er janvier 2015. Cette baisse des effectifs devrait se poursuivre en 2016 sur la base de 19 ETP supplémentaires sans que la qualité de service n'en soit affectée, ni le cadre de travail des agents.

Dans le même sens, les moyens mis à la disposition des services ont été rationalisés, chaque euro soupesé. Ainsi, le cabinet a baissé ses dépenses de 0,1 M€ et le budget consacré à la communication a diminué de 0,16 M€. La ligne dédiée aux loyers a pu être réduite de 0,1 M€ grâce à des redéploiements de bureaux et celle relative aux frais d'impression de 0,14 M€ en lien avec le développement du numérique dans la collectivité. De même, des économies sont attendues sur les consommations d'énergie grâce à un pilotage plus fin des niveaux de fluides et à la remise en concurrence des fournisseurs (- 0,53 M€).

Parallèlement, des efforts similaires ont été demandés à l'ensemble de nos partenaires. Les budgets alloués à chacun des secteurs ont été examinés ligne par ligne, leur maintien ou leur baisse décidé au cas par cas, en tenant compte de critères multiples, dont notamment la situation financière et la nature de la compétence, propre ou partagée.

##### **2/ L'élaboration d'un outil de planification des investissements**

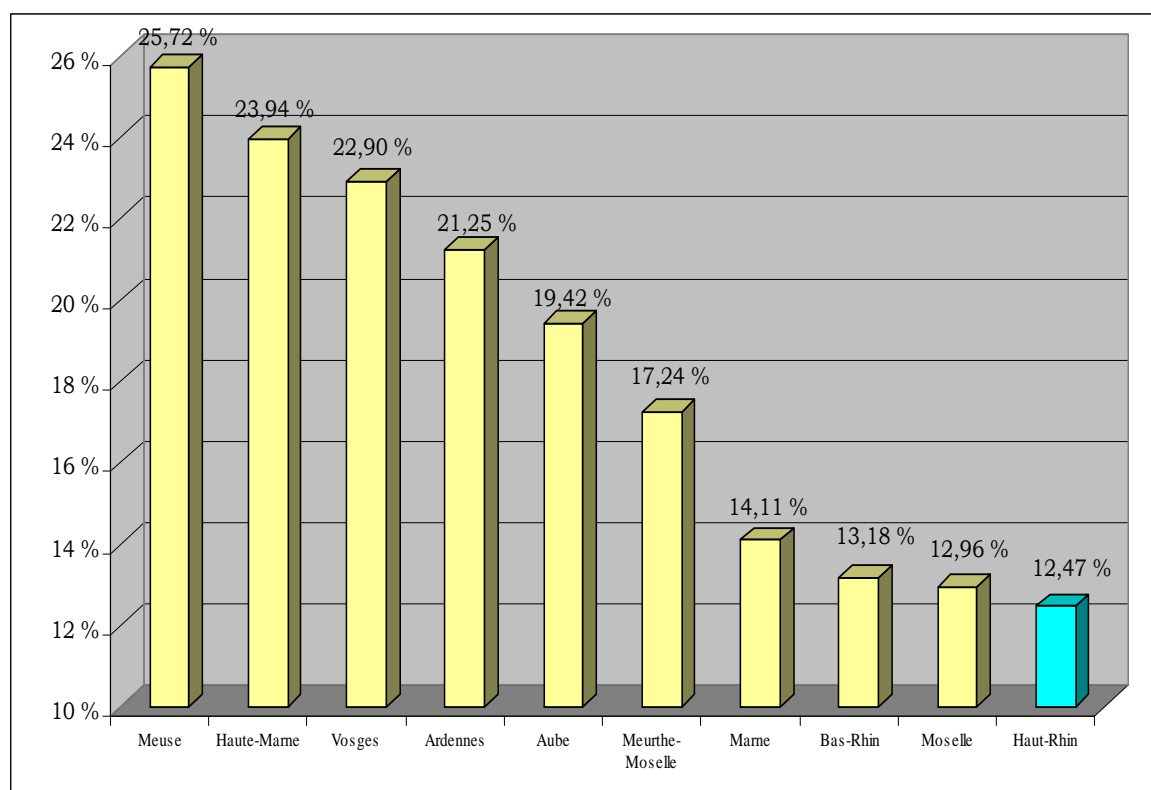
Le Département du Haut-Rhin s'est doté d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), outil stratégique permettant de disposer d'une vision pluriannuelle de l'ensemble des projets d'investissement de la collectivité.

En effet, bien que le budget 2016 ne comprenne que les crédits de paiement relatifs à l'exercice considéré, il s'intègre dans un cadre opérationnel plus large, dépassant le simple cadre annuel, pour tenir compte de projets stratégiques, ambitieux et complexes, dont le déroulement peut s'étaler sur plusieurs années.

Le travail réalisé pour la mise en place de ce PPI a concrètement permis la restitution de 153,156 M€ d'AP et l'inscription de 45,560 M€ d'AP sur le budget 2016. Le stock d'AP réel passera donc de 504,440 M€ au 01/01/2016 à un stock d'AP prévisionnel au 31/12/2016 de 315,242 M€, compte tenu de crédits de paiements prévisionnels pour 2016 de

81,602 M€. Il ne faut pas voir dans cette baisse, l'abandon de projets mais la simple application d'une bonne gestion comptable qui tend à privilégier les opérations techniquement réalisables en hiérarchisant les projets en fonction des capacités financières de la collectivité.

### **3/ Une fiscalité toujours modérée**



Depuis le BP 2011, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est le seul impôt sur lequel le Département détient encore un pouvoir de taux.

Ce taux de TFPB dans le Haut-Rhin s'élève à 12,47 %, ce qui le plaçait en 2015 en première position de tous les Départements constituant la Grande Région, témoignant de sa volonté de n'utiliser que parcimonieusement le levier fiscal.

Il doit encore être rappelé que le taux de TFPB a été gelé en 2013, qu'il n'a pas fait l'objet non plus de revalorisation en 2014 et qu'il n'a connu qu'une progression de 1 % en 2015.

Le taux de cet impôt progressera ainsi de 12,47 % à 13,17 % (soit 0,7 point), se traduisant par un produit supplémentaire de 6,4 M€. Cet effort fiscal reste très modéré.

En intégrant l'augmentation de taux, le produit de cette taxe passera de 114,347 M€ en 2015 à 123,279 M€ en 2016.

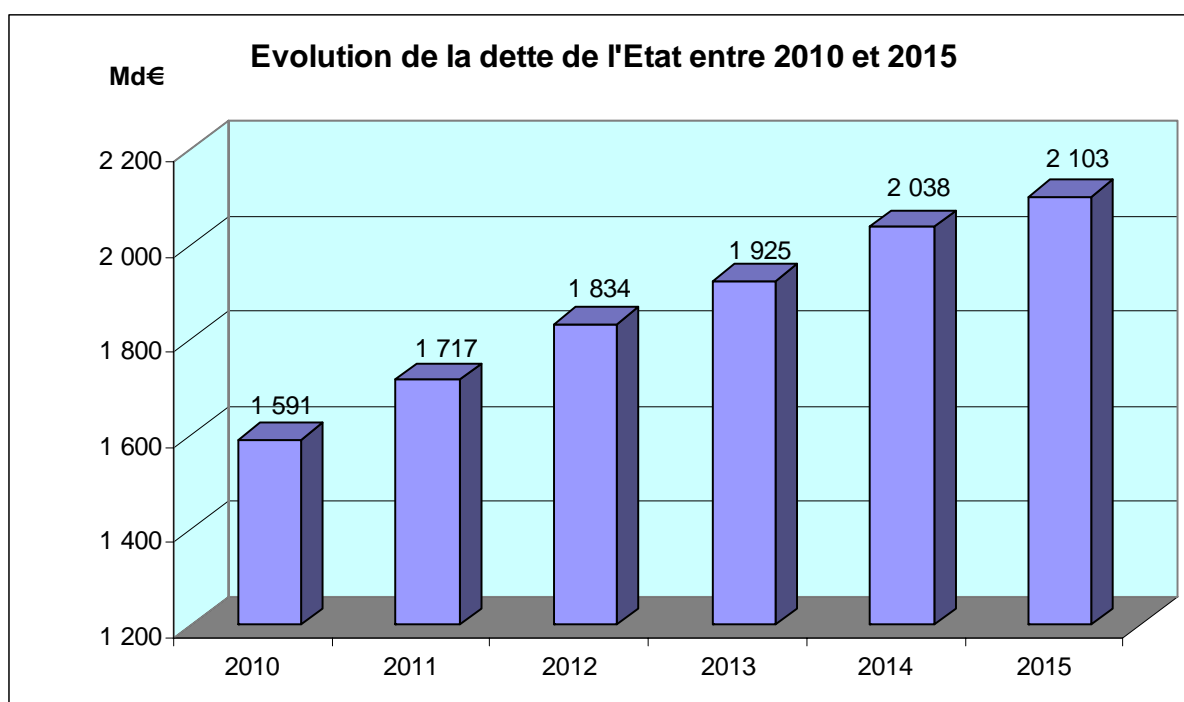
#### **4/ Une dette en nette diminution : - 10 %**

En 2015, le Département a su profiter de la détente sur le marché pour procéder à des remboursements anticipés d'emprunts, à hauteur de 32,7 M€, et pour renégocier la diminution de certaines marges bancaires.

En conséquence de ces choix de gestion, l'encours de la dette départementale a baissé en l'espace d'un an de 494 M€ à 438 M€.

Cette politique de désendettement illustre une gestion responsable des deniers publics et améliore sensiblement le ratio de désendettement du Département qui passe de 10,3 années à 7,9 en 2016, hors affectation du résultat 2015.

Par opposition, la dette publique de l'Etat français poursuit sa progression pour atteindre plus de 2 103 Md€ fin 2015.



Dans le cadre du budget primitif 2016, le Département souhaite affecter par anticipation 20 M€ du résultat 2015 à la section d'investissement afin de porter le recours prévisionnel à l'emprunt à 20 M€, conscient que ce n'est pas en période de difficulté financière qu'il convient de creuser l'endettement.

Tous ces choix permettent au Département de porter sa capacité d'investissement à un montant global de 81,6 M€ pour 2016, qui sert directement l'économie haut-rhinoise.

En matière de stratégie financière pour 2016, le contexte actuel de taux bas incite à veiller à la préservation de la part indexée (47 % de l'encours actuellement) en raison de sa plus grande souplesse pour sortir par anticipation ou revoir le niveau des marges. Parallèlement, une attention particulière devra être observée aux « fenêtres » de fixation susceptibles de s'ouvrir pour l'acquisition d'instruments de couverture du risque de taux.

### **III/ Nos engagements forts pour les Haut-Rhinois : préserver la qualité de vie et les grands projets d'avenir**

Face à la contrainte financière, le Département a été obligé de réinterroger ses pratiques, son organisation, ses politiques et de mobiliser ses partenaires ainsi que la population haut-rhinoise, avec la volonté de rester présent en matière d'aménagement du territoire, pour le bien-être de tous et le soutien du secteur économique.

#### **1/ Aux côtés des Haut-Rhinois, à tous les âges de la vie**

**Le Département consacrera près de 377 M€ en faveur des solidarités en 2016.**

Aînés, famille et protection de l'enfance, handicap, insertion professionnelle : plus que jamais, la collectivité sera ancrée aux côtés des Haut-Rhinois, à tous les âges de la vie. En matière d'habitat, priorité est donnée aux aides à la réhabilitation thermique des logements sociaux.

Concernant plus particulièrement la politique en faveur de la famille, dans toutes ses composantes, son accompagnement demeurera une mission prioritaire nécessitant un partenariat nourri et construit, de la cohérence et de la proximité territoriale avec les usagers. En matière de protection de l'enfance, l'accent sera mis sur l'intensification du recours au placement familial au regard des accueils en milieu collectif.

S'agissant de la politique insertion et rSa, elle constitue le premier poste budgétaire de la solidarité. Tenant compte de son impact prépondérant avec un reste à charge de près de 50 M€, la collectivité s'est engagée en 2016 à activer un ensemble de leviers en :

- prenant ses responsabilités par des actions novatrices, plaçant le bénéficiaire du rSa dans un cercle vertueux par le biais du bénévolat, porte vers le changement et le retour à l'emploi,
- appliquant le « juste droit »,
- initiant des expérimentations mobilisant les acteurs d'un territoire et en mettant l'accent sur le pouvoir d'agir citoyen.

Par ailleurs, les dépenses d'investissement destinées à la réhabilitation et l'entretien des EHPAD s'élèveront à 1,6 M€.

S'agissant de la politique de l'habitat, ce budget s'inscrit encore dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, dont la convention arrivera à son terme au 31 décembre 2017, mais également à travers des actions menées en dehors du cadre de cette délégation, notamment le soutien à la réhabilitation thermique du parc HLM qui s'inscrit dans un partenariat local fort.

L'exercice de la délégation des aides à la pierre est de plus en plus contraint, tant par la réduction des enveloppes de crédits délégués (dans le parc public) que par les directives gouvernementales qui contraignent notre capacité à orienter cette délégation aux réalités du territoire. Il sera donc proposé de ne pas reconduire cette délégation à terme.

Les engagements pris seront respectés, mais à compter de 2016, le Département axera sa politique sur la réhabilitation thermique de l'habitat, dans l'objectif de lutter contre la précarité énergétique, en cohérence avec ses compétences sociales.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Solidarité et Autonomie	177 866 591 €	1 601 850 €
Solidarité, Famille et Insertion	192 411 667 €	152 000 €
Habitat	578 500 €	4 345 289 €
<b>TOTAL</b>	<b>370 856 758 €</b>	<b>6 099 139 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>376 955 897 €</b>	



## **2/ Des meilleures conditions de travail et de réussite pour les collégiens**

### **Le Département mobilisera plus de 77,61 M€ en 2016 en faveur des collégiens.**

Il a choisi de faire de l'éducation l'une de ses grandes priorités, parce que c'est justement au collège que se joue en grande partie l'avenir scolaire et professionnel des jeunes et parce qu'il est de son devoir de leur offrir les meilleures conditions de travail.

Le Haut-Rhin compte 36 547 collégiens accueillis dans 57 collèges publics et 12 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Pour l'épanouissement et la réussite des jeunes, le Département considère qu'aucun aspect de leur vie quotidienne au collège ne doit être négligé : la qualité et la sécurité des collèges, les transports scolaires dont la gratuité sera maintenue, le bilinguisme, « le bien manger » et « manger local » dans les cantines, la santé, les équipements informatiques, les activités de loisirs.

En matière de recherche d'économies, les collèges ont également été associés à l'effort général de maîtrise du budget départemental. Le montant total de leur enveloppe de fonctionnement est égal à 14,78 M€, contre 15,31 M€ en 2015.

A cette contribution financière directe s'ajoute aussi la mise à disposition des personnels TOS, dont le coût s'élève à environ 16 M€.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Techniciens, Ouvriers et de Service (TOS)	16 000 000 €	0
Informatisation des collèges	154 344 €	385 050 €
Transports	33 800 000 €	30 000 €
Bilinguisme	1 630 500 €	50 000 €
Education, Jeunesse	15 522 865 €	532 852 €
Collèges	260 000 €	9 244 569 €
<b>TOTAL</b>	<b>67 367 709 €</b>	<b>10 242 471 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>77 610 180 €</b>	

## **3/ Le Haut-Rhin, un territoire vivant et attractif**

### **Culture et patrimoine**

#### **Le Département investira plus de 7,26 M€ dans la culture et le patrimoine en 2016.**

Parmi les priorités : l'enseignement artistique, la valorisation du patrimoine, le soutien aux musées, aux festivals et aux salles de spectacle, la lecture publique à travers le réseau des médiathèques départementale et les archives.

Plus précisément, l'action départementale se caractérise en la matière par la volonté de promouvoir une culture diversifiée, de qualité, de proximité, accessible à tous les publics, notamment les plus fragiles. Par ailleurs, le Département met en œuvre le Schéma des enseignements artistiques (SDEA), compétence obligatoire au titre de laquelle il est fortement mobilisé pour soutenir la vitalité des pratiques amateurs, traditionnellement ancrées dans les territoires du Haut-Rhin. Ce budget permettra de rester aux côtés du secteur culturel, du monde associatif comme des collectivités, engagées dans le développement, la préservation, la valorisation, l'animation, la médiation, la transmission..., tout en recherchant l'efficacité et la lisibilité de l'action départementale.

En matière de lecture publique, la politique départementale reste ancrée dans une volonté de proximité qui se manifeste par une desserte systématique de tous les Haut-Rhinois, se matérialisant par un accès à une bibliothèque ou aux médiabus.

Enfin, s'agissant des archives départementales, ses missions fondamentales, c'est-à-dire le contrôle, la collecte, le classement, la conservation, la communication (y compris la valorisation) des archives publiques et privées, sont fixées par la législation et la réglementation en la matière.

### **Sport**

**Le Département prévoit d'inscrire une enveloppe de plus de 3,2 M€ en faveur du sport.**

Quelque 800 clubs sont aidés mais aussi les comités départementaux, les manifestations, le sport de haut-niveau. Le Département aide aussi les communes pour la modernisation de leurs équipements. L'opération « mercredis sportifs » est reconduite.

Le budget 2016 permettra ainsi d'irriguer les plus de 100 000 licenciés et 1 200 associations du secteur, entretenant la dynamique sportive haut-rhinoise, car le sport, facteur de bien être et de santé, de lien social et d'éducation, participe aussi à l'attractivité du territoire.

### **Aménagement du territoire**

**Le Département mobilisera plus de 20 M€ pour l'aménagement du territoire en 2016.**

Le Département continuera encore d'accompagner les communes pour la rénovation ou la construction de leurs équipements. Cependant, dans un contexte où les Départements se doivent d'optimiser au mieux l'utilisation de leurs ressources budgétaires, le Département devra, tout en honorant les engagements pris antérieurement, redéfinir sa politique d'appui aux territoires.

Cette optimisation des moyens est la conséquence directe de la ponction de 14,1 M€ opérée par l'Etat, lequel, dans le même temps, a créé en 2016 un nouveau fonds de soutien à l'investissement local de 1 Md€ qui se traduira par l'injection de quelques 7 M€ de crédits dans le Haut-Rhin. Il était pourtant annoncé par l'Etat que l'effort demandé au Département devait servir à résorber le déficit national...

En matière d'urbanisme, le Département verse une subvention de 1,85 M€ à l'ADAUHR qui, dans le cadre de ses missions de service public, formalise ses actions à travers une convention de partenariat.

Ainsi, dans le champ social, l'ADAUHR accompagne depuis plusieurs années les services de la solidarité afin d'établir des abécédaires sur les structures d'accueil des publics fragiles (personnes âgées, personnes handicapées, enfants), qui servent ensuite de base dans l'établissement de normes lors de la rénovation ou de la création de places d'hébergement.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, l'ADAUHR accompagne le Département en termes d'assistance et de conseil dans les dossiers tels que le projet 3Land, l'IBA 2020, l'aménagement du grand site d'Ungersheim autour de l'Ecomusée et du Carreau Rodolphe.

L'ADAUHR est également chargée, en lien avec les services du Département, de la gestion et du développement du tableau de bord des territoires.

Enfin, au titre de l'assistance technique que le Département peut apporter aux communes et EPCI qui en font la demande, l'ADAUHR est mise à disposition de ces collectivités pour assurer des missions d'assistance et de conseil dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat, et d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des structures en charge des Schémas de cohérence territoriale (SCOT).

Dans le domaine de la culture et du patrimoine, l'ADAUHR poursuivra en 2016 son accompagnement du Département concernant l'inscription des paysages et sites de mémoires de la guerre 14 - 18 au patrimoine mondial de l'humanité, et l'animation du réseau des « veilleurs de châteaux ». Enfin, en termes de suivi des équipements publics, l'ADAUHR réalisera en 2016 la cartographie des équipements et activités culturelles sur le département ainsi que des audits architecturaux sur des bâtiments suivis par le Département.

Par ailleurs, s'agissant de l'aménagement en grands équipements, le Département entend poursuivre en 2016 son soutien, avec le Département du Bas-Rhin et la Région, au développement numérique du territoire alsacien en **très haut débit**. L'accompagnement financier du Département porte, d'une part, sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage et, d'autre part, sur la réalisation des travaux de déploiement, pour un montant global de 3,5 M€ dont 0,21 M€ au titre de 2016.

### **Economie et tourisme**

#### **Le Département consacrera 8,9 M€ en faveur de l'économie et du tourisme.**

Au vu de la situation économique particulièrement difficile, l'attractivité des territoires et le développement touristique restent des enjeux majeurs de développement, conduisant le Département à renforcer son rôle d'acteur de proximité. A ce titre, le budget 2016 permet d'amplifier les coopérations et fédérer les énergies. Il se traduit notamment par le renforcement de la coopération des deux Départements alsaciens à travers la fusion des agences de développement économiques (ADIRA) et touristiques (Alsace Destination Tourisme) et l'inscription dans une démarche coordonnée, avec l'ensemble des acteurs concernés, pour poser les fondations d'une économie plus forte dans le cadre d'une stratégie partagée en direction de l'emploi.

### **Coopération transfrontalière**

**Le Département soutiendra la coopération transfrontalière à hauteur de 0,3 M€ en 2016**, souhaitant renforcer toujours davantage ses partenariats actifs avec les voisins allemands et suisses. Le développement du secteur de l'Euroairport et des trois frontières constitue en outre un enjeu majeur. Par ailleurs, le Département est également acteur du devenir de l'agglomération trinationale de Bâle-Mulhouse en étant partie prenante des grands projets de restructuration urbaine actuellement en cours (Internationale Bauausstellung - IBA 2020, ou projet 3Land).

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
<b>Culture et Patrimoine</b>		
Culture et Patrimoine	4 633 500 €	2 002 000 €
Médiathèque	462 000 €	66 148 €
Archives	50 000 €	38 000 €
s/total	<b>5 145 500 €</b>	<b>2 106 148 €</b>
s/total général	<b>7 251 648 €</b>	
<b>Sport</b>		
Actions sportives	1 876 500 €	1 340 206 €
s/total	<b>1 876 500 €</b>	<b>1 340 206 €</b>
s/total général	<b>3 216 706 €</b>	
<b>Aménagement du territoire</b>		
Actions territorialisées	2 848 144 €	14 809 285 €
Urbanisme et Aménagement	1 873 500 €	30 296 €
Grands Equipements	90 000 €	372 559 €
s/total	<b>4 811 644 €</b>	<b>15 212 140 €</b>
s/total général	<b>20 023 784 €</b>	
<b>Economie et tourisme</b>		
Attractivité du Territoire	1 881 550 €	2 990 886 €
Développement touristique	2 649 350 €	1 382 047 €
s/total	<b>4 530 900 €</b>	<b>4 372 933 €</b>
s/total général	<b>8 903 833 €</b>	
<b>Coopération transfrontalière</b>		
Relations internationales, actions transfrontalières	288 303 €	24 482 €
s/total	<b>288 303 €</b>	<b>24 482 €</b>
s/total général	<b>312 785 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>16 652 847 €</b>	<b>23 055 909 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>39 708 756 €</b>	

#### **4/ Des routes belles et sûres**

##### **Le Département investira plus de 31 M€ en faveur des routes.**

En 2016, l'effort sera poursuivi pour garder nos routes belles et propres avec des conditions de circulation sûres et fluides. Au titre des mobilités douces, le réseau des pistes cyclables poursuit son extension.

La volonté du Département est en effet clairement de :

- maintenir un bon niveau d'entretien du réseau routier pour garantir, durablement, aux usagers des conditions de circulation idéales,
- terminer les opérations engagées de modernisation et de sécurisation du réseau départemental routier et cyclable,
- poursuivre l'aménagement du territoire en priorisant les opérations ayant un effet levier sur l'économie ou bénéficiant de financements de tiers.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Routes	7 110 000 €	23 983 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 110 000 €</b>	<b>23 983 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>31 093 000 €</b>	

#### **6/ Un cadre de vie préservé**

##### **Le Département prévoit de consacrer un montant de plus de 14,2 M€ dans le domaine de l'environnement et de la montagne en 2016.**

Le Département est en effet un acteur majeur dans le domaine de l'eau où il est présent en ingénierie sur l'ensemble du cycle, que ce soit la préservation de la ressource, l'eau potable et l'assainissement mais aussi la gestion des rivières et barrages.

Dans le domaine des eaux de surface, l'année 2016 permettra d'avancer sur de nouvelles structures gestionnaires pour préparer l'application des changements induits par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) en matière de gouvernance de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI). Il est ainsi prévu de créer un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) du Bassin Versant de l'Ill et de demander la labellisation Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) pour nos syndicats mixtes.

Avec les GERPLAN et les Espaces Naturels Sensibles, le Département est également le principal acteur dans le domaine de l'environnement qu'il gère en relation étroite avec les territoires. Ses actions l'amènent à apporter son appui à une agriculture raisonnée respectueuse de la nature et des paysages et à soutenir les éleveurs grâce au Laboratoire Vétérinaire Départemental et à l'Abattoir départemental.

S'agissant de la politique montagne, à l'issue de treize années de politique d'aménagement des stations, le Département a souhaité engager une réflexion stratégique sur l'avenir des syndicats mixtes pour adapter les moyens de pilotage aux enjeux futurs de l'aménagement et de la gestion des sites de loisirs de montagne.

Sur la base de l'étude confiée au Cabinet SCET, de nouvelles orientations politiques seront arrêtées en 2016 pour mettre en place un nouveau modèle économique et une gouvernance qui permettront d'accompagner l'évolution des sites dans le cadre d'une optimisation de l'utilisation des deniers publics.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Agriculture, Environnement et Cadre de Vie	4 883 576 €	5 733 062 €
Aménagement de la Montagne	789 740 €	2 811 093 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 673 316 €</b>	<b>8 544 155 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 217 471 €</b>	

## **7/ Des services de proximité**

### **Le Département mobilisera plus de 111,8 M€ pour maintenir des services de proximité.**

L'administration renforce sa présence au plus près des habitants, 80 % des agents étant déployés dans les territoires. Dans le même temps, elle adapte ses organisations pour optimiser le service aux habitants et dégager des économies.

A titre d'illustration, tous les postes de dépenses internes ont été passés en revue, se traduisant concrètement par la baisse des budgets consacrés à l'énergie, soit plus de 0,53 M€ d'économies, aux charges et loyers (- 0,115 M€) suite au rapprochement géographique de services sur un même site, à la gestion des véhicules du parc (- 0,11 M€) en raison, d'une part, de la diminution de leur nombre et, d'autre part, de la baisse du prix du carburant et aux frais d'impression (- 0,140 M€) dans le cadre du développement des supports numériques dans la collectivité.

Concernant la gestion des bâtiments départements (hors collèges), les inscriptions budgétaires proposées sont clairement orientées en faveur de la valorisation bâtiminaire, le maintien de leur bon état de fonctionnement et les besoins logistiques associés, reflet de la volonté de la collectivité de préserver son patrimoine immobilier tout en optimisant ses usages. Pour cela, la mise en œuvre d'opérations et actions caractérisées par leur sobriété et leur robustesse sera privilégiée.

Concernant les moyens affectés au cabinet du Président, ils baissent de 0,1 M€, à l'instar du budget communication qui diminue de 0,16 M€ grâce au redéploiement des moyens vers le média digital et le confortement du magazine départemental dans sa nouvelle mouture (formule de 36 pages, trimestrielle). Les relations presse et le partenariat avec les médias régionaux seront poursuivis et renforcés.

Enfin, concernant les ressources humaines, l'enjeu financier majeur est la maîtrise de la masse salariale. Pourtant, l'évolution de celle-ci est pour une grande partie liée à des décisions prises au niveau national sur lesquelles la collectivité n'a aucune prise (revalorisation des taux de contributions, reclassements statutaires, réforme de la NBI, ...). Cela se confirme une nouvelle fois en 2016, puisque de nombreuses mesures prises récemment par le gouvernement impacteront cette masse salariale (mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations –PPCR-, édicton de nouvelles règles régissant les conditions d'emploi, de gestion, de reclassement et de fin de fonctions des agents contractuels de droit public).

Dans ce contexte, c'est uniquement au travers d'une évaluation fine de ses politiques et de leur adaptation aux besoins des territoires et des populations que la collectivité parviendra à optimiser ses ressources et contenir, voire annihiler, la progression quasi mécanique de la masse salariale.

Cette démarche vers une culture de l'évaluation a d'ores et déjà été initiée au sein des services de notre administration et permis d'aboutir à de premières réorganisations. Les efforts se poursuivront dans ce sens tout au long de l'année 2016 et laissent augurer d'autres réorganisations centrées, elles aussi, sur le recalibrage entre objectifs et ressources.

Par ailleurs, la loi NOTRe a redessiné le périmètre d'intervention de notre collectivité permettant également d'envisager des réorganisations de services et un redéploiement des moyens humains.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Informatique (hors collègues)	3 300 780 €	2 875 954 €
Bâtiments départementaux et Logistique	8 996 334 €	11 578 400 €
Affaires juridiques	130 000 €	210 734 €
Documentation	140 000 €	0
Direction Générale des Services	80 780 €	0
Mission Contrôle de Gestion	106 490 €	0
Cabinet	2 078 700 €	0
Service de l'Assemblée	247 100 €	0
Communication	755 800 €	0
Ressources Humaines (hors TOS)	81 287 396 €	12 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>97 123 380 €</b>	<b>14 677 338 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>111 800 718 €</b>	

### **8/ Des services de secours mobilisés**

**Le Département prévoit d'inscrire un montant de plus de 23,39 M€ en faveur du SDIS.**  
En 2016, malgré les contraintes budgétaires, la contribution départementale au budget du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) augmentera de 1%. A ce titre, le SDIS mène, à l'instar de nombre de collectivités, une révision en profondeur des conditions financières qui structurent actuellement son organisation, son activité et ses ressources. Cette révision est basée sur la construction d'un nouveau projet d'établissement, dont le contenu fait l'objet d'une concertation soutenue avec toutes les parties prenantes. L'objectif global est de parvenir à trouver de nouveaux modes de fonctionnement, plus économes, certes, mais également plus efficaces en matière de capacité d'interventions et de maillage de la couverture du territoire.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
SDIS	23 386 834 €	0
<b>TOTAL</b>	<b>23 386 834 €</b>	

### **9/ Des inscriptions financières stratégiques**

Le budget consacré aux opérations financières s'élève à 35,02 M€ en fonctionnement, dont une dépense de 14,04 M€ correspondant à notre participation à la résorption du déficit national, laquelle, en 2014 et 2015, avait pris la forme d'une diminution des dotations de

l'Etat. Par ailleurs, la contribution au Fonds de Solidarité d'un montant estimé de 4,45 M€ est transféré en 2016 du budget des Finances vers celui de la Direction de la Solidarité, pour plus de cohérence. En dehors de ces mouvements, les intérêts de la dette sont évalués à 11,23 M€, soit en contraction de 1,66 M€ par rapport à l'exercice précédent compte tenu des opérations de remboursements anticipés réalisées en 2015 et de taux courts qui ont encore baissé.

S'agissant des dépenses d'investissement, l'enveloppe est fixée à 158,7 M€, dont une inscription de plus de 44 M€ destinée, le cas échéant, à réaliser des opérations de remboursements anticipés d'emprunts sur 2016 en fonction des opportunités de marché (avec, en parallèle, une inscription de même montant en recette). Le budget intègre aussi le remboursement du capital des emprunts en cours pour 42,32 M€, inscription en retrait de 2,5 M€ compte tenu des opérations financières enregistrées sur l'exercice 2015. Enfin, le budget tient également compte de la couverture du déficit de la section d'investissement 2015 pour un montant de 46 M€.

Par ailleurs, il convient, concernant les indus rSa, RMA, RMI dont le montant non recouvré par le payeur au 31/12/2015 s'élève à 0,99 M€, d'abonder de 0,13 M€ la provision d'un montant de 0,86 M€ qui avait été inscrite au bilan au 31/12/2015, permettant ainsi de porter la provision au montant réellement dû au 31/12/2015. S'agissant des provisions pour risque juridique, il y a aussi lieu de les abonder de 1,1 M€ compte tenu de la réévaluation du risque contentieux. Par ailleurs, il convient encore, dans le cadre de la création de la régie départementale de production électrique décidée lors de l'Assemblée plénière du 4 décembre 2014, de réajuster le montant de la dotation initiale de 1,34 M€ à 1,71 M€ au vu des dépenses réellement effectuées. Enfin, dans un souci de meilleure maîtrise des dépenses d'investissement, il est proposé de modifier les modalités de versement des subventions d'investissement concernant les établissements pour personnes âgées dépendantes qui pourraient se décliner en un versement unique pour les subventions jusqu'à 0,1 M€, puis en un versement en quatre fractions annuelles de 25 % au-delà de ce montant. Ces nouvelles modalités s'appliqueront aux deux subventions pour les EHPAD de Mulhouse et Cernay qui font l'objet d'une prorogation dans le cadre du présent rapport.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Opérations financières	35 024 427 €	158 704 620 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 024 427 €</b>	<b>158 704 620 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>193 729 047 €</b>	

## CONCLUSION

Les choix politiques qui précèdent permettent au Département de tenir 5 engagements forts pour les Haut-Rhinois :

### **1/ Conforter la proximité et les solidarités comme premières des priorités**

Les politiques sont recentrées prioritairement sur les aides et les services à la personne, à tous les âges de la vie. La collectivité y consacrera en 2016 près de 377 M€. Ce montant est en augmentation de 1,3 M€. Ces politiques, qui participent directement au bien-vivre des Haut-Rhinois, reposent sur deux piliers : la proximité et la solidarité.

Le Département reste ainsi plus que jamais le garant de ces valeurs.

### **2/ Poursuivre les investissements**

Dans le même temps, le Département préserve pour 2016 un bon niveau d'investissement. Il s'élèvera à 81,6 M€. Les dépenses prioritaires concerneront :

- l'entretien des bâtiments et des équipements départementaux, les collèges et les routes notamment,
- les grands projets d'avenir, dont le déploiement du Très Haut Débit dans tout le département pour 3,5 M€,
- l'aide aux projets conduits par les partenaires (communes, intercommunalités, associations, syndicats mixtes ou encore établissements publics...), pour un montant total de 44 M€.

Ces investissements génèrent de l'activité pour les entreprises locales et participent ainsi directement au soutien de l'économie et de l'emploi.

### **3/ Maintenir la gratuité des transports scolaires**

Le Haut-Rhin compte parmi les derniers Départements qui assurera cette gratuité à la rentrée 2016/2017.

### **4/ Baisser la dette et l'emprunt**

Le recours à l'emprunt est limité au strict minimum, soit 20 M€ en 2016. Dans le même temps, l'encours de la dette, qui est entièrement sécurisée, diminue de plus de 10 %.

### **5/ Préserver une fiscalité très modérée**

Le taux de la taxe départementale sur le foncier bâti est dans le Haut-Rhin de 12,47 %. C'est le plus bas de la grande région et l'un des plus bas de France.

Les efforts réalisés par tous les partenaires permettent de limiter la hausse de la part départementale de 0,70 point. Cela devrait se traduire en moyenne par une augmentation de 12 euros de la taxe sur le foncier bâti.

La préservation du pouvoir d'achat des Haut-Rhinois, la compétitivité et l'attractivité du territoire passent par une fiscalité toujours modérée.



Ainsi, ces 5 engagements forts pris auprès des Haut-Rhinois se traduisent concrètement par un budget d'un montant total de 874,412 M€, ventilé comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Projet BP 2016
013	Atténuation des charges	1 747 181,00
015	Revenu d'insertion minimum	5 000,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	24 894 667,00
017	Revenu de solidarité active	59 473 969,00
70	Produits services, ventes diverses	4 921 300,00
73	Impôts et taxes	178 194 225,00
731	Impositions directes	235 376 660,00
74	Dotations, subventions et participations	150 986 370,00
75	Autres produits de gestions courante	22 931 900,00
76	Produits financiers	28 002,00
77	Produits exceptionnels	1 079 217,00
002	Résultat 2015 reporté	9 430 290,87
<b>TOTAL</b>		<b>689 068 781,87</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Projet BP 2016
011	Charges à caractère général	60 002 263,80
012	Charges de personnel	104 020 660,00
014	Atténuation de produits	14 757 839,00
015	Revenu d'insertion minimum	35 680,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	58 653 546,00
017	Revenu de solidarité active	90 279 949,00
	Actions liées au RSA et FDS	13 061 928,00
65	Autres charges de gestion courante	274 362 375,63
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	326 436,00
66	Charges financières	11 651 000,00
67	Charges exceptionnelles	245 250,00
68	Dotations aux provisions	1 230 437,00
65	Restes à réaliser 2015	478 078,22
<b>TOTAL</b>		<b>629 105 442,65</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Projet BP 2016
10	Dotations, fonds et réserves	6 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	66 015 637,37
13	Subventions d'investissement	10 300 230,00
16	Emprunts et dettes assimilées	90 070 072,00
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	102 364,27
23	Immobilisations en cours	6 269 933,80
27	Autres immobilisations financières	4 285 056,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	612 000,00
45	Opérations pour le compte de tiers	1 678 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>185 343 293,44</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>874 412 075,31</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Projet BP 2016
16	Emprunts et dettes assimilées	112 688 983,02
20	Immobilisations incorporelles	2 738 918,00
204	Subventions d'équipement versées	34 077 023,27
21	Immobilisations corporelles	26 742 098,00
23	Immobilisations en cours	17 528 884,00
27	Autres immobilisations financières	1 538 089,00
45	Opérations pour le compte de tiers	3 977 000,00
001	Solde d'exécution 2015 reporté	46 015 637,37
<b>TOTAL</b>		<b>245 306 632,66</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>874 412 075,31</b>

Techniquement, ce budget intègre les restes à réaliser 2015 d'un montant de 0,478 M€, le résultat cumulé 2015 de 29,430 M€, dont 20 M€ directement affectés à l'investissement, ainsi que la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2015 s'élevant à 46,016 M€.

Au total, le budget prévisionnel global s'élève à 878 581 708,31 pour l'exercice 2016, soit :

Budget Principal : 874 412 075,31 €  
Cité de l'Enfance : 4 169 633,00 €

-----

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'inscrire à la section de fonctionnement un montant de 9 430 290,87 M€ (nature 002), ainsi qu'un montant de 20 000 000 € (nature 1068) à la section d'investissement, correspondant globalement au solde de 29 430 290,87 € disponible à la clôture de l'exercice 2015 sur le budget principal,
- d'inscrire une recette d'investissement de 46 015 637,37 € (nature 1068) en prévision de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice 2015,
- d'arrêter le volume du budget 2016 au montant global de 878 581 708,31 €, dont 874 412 075,31 € pour le budget principal et 4 169 633 € pour le budget annexe de la Cité de l'Enfance, et de confirmer le vote par chapitre,

- d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, soit un nouveau taux de 13,17 % au lieu de 12,47 %,
- de prendre acte des taux en vigueur pour les droits d'enregistrement annexés au rapport (annexe 1),
- de reconduire les exonérations concernant la taxe d'aménagement annexées au rapport (annexe 2),
- de fixer le montant du financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) à hauteur de 60 K€ en 2016, soit 0,02 % du produit perçu au titre de la taxe d'aménagement en 2015,
- d'approuver la réinscription à concurrence de 478 078,22 € des restes à réaliser de fonctionnement 2015 joints au document budgétaire (annexe 3),
- d'inscrire un complément de provision pour indus RSA, RMA, RMI, d'un montant de 130 436,17 € portant ainsi la provision à 990 649,39 €. Ce montant constitue le total n'ayant pu être recouvré par le payeur au 31/12/2015,
- d'inscrire un complément de provision de 1,1 M€ pour risque juridique,
- d'arrêter le volume des autorisations de programme à ouvrir en 2016 à 45,56 M€ maximum en dépenses d'investissement,
- d'arrêter le volume des autorisations d'engagement à ouvrir en 2016 à 6,093 M€ maximum en dépenses de fonctionnement,
- d'adopter, pour les dossiers non encore votés, les nouvelles modalités de versement des subventions d'investissement aux établissements pour personnes âgées dépendantes telles que précisées dans l'annexe 6,
- de modifier en conséquence l'article 6.1.2 « Cas particulier », de la deuxième partie du règlement financier, pour les paragraphes concernant les établissements pour personnes âgées dépendantes,
- de proroger jusqu'à fin 2019 le délai de validité des subventions allouées au Centre Hospitalier de Mulhouse, par délibération du 13 décembre 2012, pour un montant de 3 297 000 € (réhabilitation de 157 lits) et au Centre Hospitalier de Cernay, par délibération du 12 décembre 2013, pour un montant de 1 680 000 € (réhabilitation de 80 lits), et de préciser qu'en conséquence seront appliquées à ces dossiers, dans le cadre de cette prorogation, les nouvelles modalités de versements des subventions d'investissement aux établissements pour personnes âgées dépendantes,
- de fixer le montant de la dotation de la régie à 1 711 469,74 €, soit un réajustement de la dotation de 369 356,29 €,
- de prendre acte de la fin de la délégation des aides à la pierre à l'issue de la convention en cours,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN